

**DAJI/2019/Décision/Tarifs/34**

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque «réflexions sur la juridiction de l'arbitre»

## **Le Président d'Aix-Marseille Université**

Vu le Code de l'Éducation,  
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

### **DECIDE**

**Article 1 :**

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «réflexions sur la juridiction de l'arbitre» organisé par le Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles (LDPSC).

Ce colloque aura lieu le 30 septembre 2019 à Aix-en-Provence, bâtiment Cassin salle 3.3.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

- Professionnels, universitaires et Avocats inscrits au barreau depuis au moins 2 ans : 66,66 € HT,
- Etudiants hors AMU : 16,66 € HT,
- Gratuité pour les étudiants d'AMU et les personnalités invitées.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 18 juillet 2019

  
**Yvon Bertrand**  
Président d'Aix-Marseille Université

